



Santé & Sécurité
au Travail

Centre National France SST
ANTARES Bureaux – Téléport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com



Prérequis

Avoir validé la formation en ligne France SST (6 heures max.) avec :

- Module Juridique
- Module Prévention
- Module Pédagogique

Public cible

Personnels d'établissements publics et privés ou intervenants extérieurs souhaitant animer des actions de prévention et de formation des risques routiers.

Nombre de participants

Groupe de 12 personnes maximum conseillé

Durée

5 jours consécutifs (35 heures)

Références réglementaires

Art. L4121-1 à 3 et L6321-1 du Code du Travail

Programme de formation

Devenir Formateur en prévention des Risques Routiers

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mettre en place et d'animer des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des risques routiers professionnels.

OBJECTIFS :

- Être capable de mettre en place et d'animer des actions de prévention en sensibilisant les entreprises et leurs salariés aux problématiques des risques routiers professionnels ;
- Être capable de transmettre des informations réglementaires nécessaires à la sécurité des employés lors de déplacements routiers ;
- Être capable d'analyser et d'évaluer les nuisances et les risques liés aux déplacements routiers dans un objectif de prévention et de gestion entrepreneuriale optimum ;
- Être capable d'accompagner l'établissement dans la conception et la mise en place de dispositifs de prévention des risques routiers professionnels, en les aidant à trouver des stratégies permettant de réduire l'exposition au risque routier ;
- Être capable d'impulser une politique de qualité de conduite au travail en relayant les « bonnes » pratiques.

MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Mises en situation pédagogiques ;
- Études de cas pratiques.

ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Formation en présentiel ;
- Accès à un « Espace Formateur » en ligne, pendant et après la formation, comportant toute la documentation ;
- Chaque apprenant recevra la documentation papier nécessaire à la formation.

CONTENUS INDICATIFS :

- Aspects réglementaires avec droits et devoirs des employeurs et salariés ;
- Responsabilité civile et pénale ;
- Aspects réglementaires spécifiques à la sécurité routière dans le cadre du travail ;
- Aspects de psychopédagogie et d'andragogie à cerveau total ;
- Connaissances du risque routier et de l'accident ;
- Identification des risques liés au conducteur ;
- Connaissances cinématiques / lois physiques appliquées aux véhicules en mouvement ;
- Identification des risques routiers spécifiques à l'entreprise ;
- Animations et mises en pratique des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations formatives et continues pendant les mises en situation de la formation ;
- Évaluations certificatives avec mise en situation pédagogique.

MOYENS D'ENCADREMENT :

- Une experte en prévention des Risques Routiers et en Sécurité Routière ;
- Une enquêtrice AT Risques Routiers auprès de l'Assurance Maladie ;
- Un Docteur Spécialiste en Risques Routiers Annexes ;
- Un Avocat Conseil en Droit social et EvRP.

OBTENTION FINALE :

- **Diplôme de Formateur en prévention des Risques Routiers** (Art. L6352-1 du Code du Travail) ;
- **Certificat de Réalisation – Formateur RRP** (Arrêté 2018 du Ministère du Travail).